

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2008023**

**Signataire : PSL/ED/NH**

**OBJET : Approbation de l'avenant n°2 au marché de construction d'un immeuble de bureaux au Centre Technique Municipal avec la société Colas.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 17 janvier 2007, passé avec la société Colas,

Vu le projet d'avenant n°2 au marché de construction d'un immeuble de bureau au Centre Technique Municipal,

Vu l'article 20 du code des Marchés publics,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de prolonger le délai d'exécution des travaux jusqu'au 14 mars 2008.

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Autorise monsieur le maire à signer avec la société Colas l'avenant n°2 du marché relatif à la construction d'un immeuble de bureau au centre technique municipal.

le Maire